

2 mai 2019



Dossier de presse



# "L'esprit d'entreprendre"

Plan en faveur de  
l'entrepreneuriat étudiant

8

mesures

Contact presse

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)

01 55 55 99 12

01 55 55 86 90





# Éditorial

On oublie trop souvent que plusieurs des entreprises les plus innovantes et attractives au monde ont été créées par des étudiants. C'est à la fois une excellente nouvelle et une occasion d'en tirer des leçons pour améliorer davantage encore notre écosystème d'enseignement supérieur. Car, aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement d'encourager les étudiants à devenir entrepreneurs, mais il faut surtout leur permettre d'acquérir « l'esprit d'entreprendre », cette compétence transversale qui peut s'appliquer à tous les pans de la vie. Adopter « l'esprit entrepreneur », c'est passer à l'action, prendre des initiatives, et devenir acteur de son propre destin ; adopter « l'esprit entrepreneur », c'est aussi bien créer une start-up innovante, s'engager dans l'économie sociale et solidaire, porter un projet associatif, que gagner confiance en soi, tout simplement. L'esprit d'entreprendre est un apport essentiel pour notre jeunesse, qui pétille de créativité et d'envie. Notre mission est de les accompagner.

En à peine plus de cinq ans, les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) ont permis de sensibiliser plusieurs centaines de milliers d'étudiants à l'entrepreneuriat et d'accompagner de magnifiques aventures individuelles et collectives. Il est désormais temps d'aller plus loin ! Alors que le monde du travail évolue de plus en plus vite, que de nouvelles activités et de nouveaux métiers bouleversent le paysage académique, cultiver l'esprit d'entreprendre c'est aussi donner aux étudiants les moyens de s'épanouir pleinement dans le monde professionnel.

Le plan « L'esprit d'entreprendre » est la meilleure réponse que nous pouvons apporter. En développant tous azimuts les formations à l'entrepreneuriat, en les intégrant pleinement dans les cursus et en reconnaissant à leur juste valeur les compétences acquises par les étudiants entrepreneurs, nous ferons rayonner l'entrepreneuriat étudiant dans les territoires, au niveau national et à l'international, pour donner à nos étudiants toute la visibilité qu'ils méritent.

L'heure est donc à la mobilisation générale ! Universités, écoles, enseignants, chercheurs, étudiants, collectivités locales, entreprises, investisseurs... Parce que l'entrepreneuriat est affaire d'écosystèmes, de territoires, c'est en unissant nos forces que nous réussirons. Notre ambition, c'est que la prochaine génération d'étudiants ait acquis l'esprit entrepreneur, pour transformer le visage de notre société, pour la rendre plus libre, plus épanouie et plus solidaire.

**Frédérique Vidal**

Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation

# "L'esprit d'entreprendre"

*"Je souhaite faire de l'entrepreneuriat étudiant une priorité pour les années à venir. C'est pourquoi je réunirai à brève échéance des étudiants, des universitaires, des acteurs économiques, des acteurs territoriaux, pour que nous construisions une politique d'appui à l'entrepreneuriat étudiant au meilleur niveau mondial."*

**Frédérique Vidal, 2 mai 2019**

Des actions importantes ont été menées au cours des dernières années pour encourager l'entrepreneuriat étudiant dans l'enseignement supérieur. Des jalons décisifs ont été ainsi posés en 2013 avec la création des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE), du diplôme étudiant entrepreneur (D2E) et du statut national d'étudiant entrepreneur (SNEE). Celui-ci permet aux étudiants de poursuivre leurs études tout en s'engageant dans un parcours entrepreneurial, et notamment de substituer une activité entrepreneuriale à leur stage de fin d'études. L'intérêt des étudiants pour le SNEE ne cesse de progresser, comme le prouve la hausse constante du nombre de demandes de ce statut.

Malgré ces belles réalisations, le **dispositif PEPITE demeure inégalement déployé** sur les territoires et ne permet pas aujourd'hui de sensibiliser massivement les étudiants à l'entrepreneuriat.

**Il s'agit donc d'aller plus loin et de voir plus grand**, en multipliant les formations à l'entrepreneuriat, en encourageant la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études et en améliorant la reconnaissance des compétences développées par les étudiants entrepreneurs. **C'est le sens du plan « L'esprit d'entreprendre ».**

Le plan « L'esprit d'entreprendre » traduit la volonté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, de **développer l'entrepreneuriat étudiant** et d'en faire une **priorité des prochaines années**.

C'est l'un des défis majeurs de l'enseignement supérieur aujourd'hui :

**100 % des étudiants doivent être sensibilisés à l'entrepreneuriat.** Car au-delà d'une formation pour devenir entrepreneur, c'est bien une **sensibilisation à l'esprit d'entreprendre qui est essentielle**. C'est elle qui peut susciter des vocations et révéler des potentiels, aboutir à la création d'entreprises, à la reprise d'une activité existante ou encore à des initiatives associatives. Plus largement, elle permet à chacun d'être **acteur de son propre destin et de développer des compétences utiles tout au long de la vie**.

## Objectifs du plan

- >>> multiplier les formations à l'entrepreneuriat, de la première sensibilisation jusqu'au cursus approfondi
- >>> valoriser la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études plutôt que d'en faire un obstacle au déroulement d'un cursus d'études
- >>> améliorer la reconnaissance des compétences développées par les étudiants-entrepreneurs, notamment auprès des entreprises
- >>> ouvrir l'entrepreneuriat aux étudiants les moins favorisés
- >>> accélérer les projets des étudiants les plus motivés pour faire émerger des entreprises d'ambition mondiale, fortement innovantes
- >>> faire des pôles PEPITE des lieux de création d'innovation sur les campus, aux meilleurs standards

## Chiffres clés

Près de six ans après le lancement du plan PEPITE :

**120 000**

étudiants  
sensibilisés en 2018

**30**

pôles étudiants pour  
l'innovation, le transfert et  
l'entrepreneuriat (PEPITE)

**8 200**

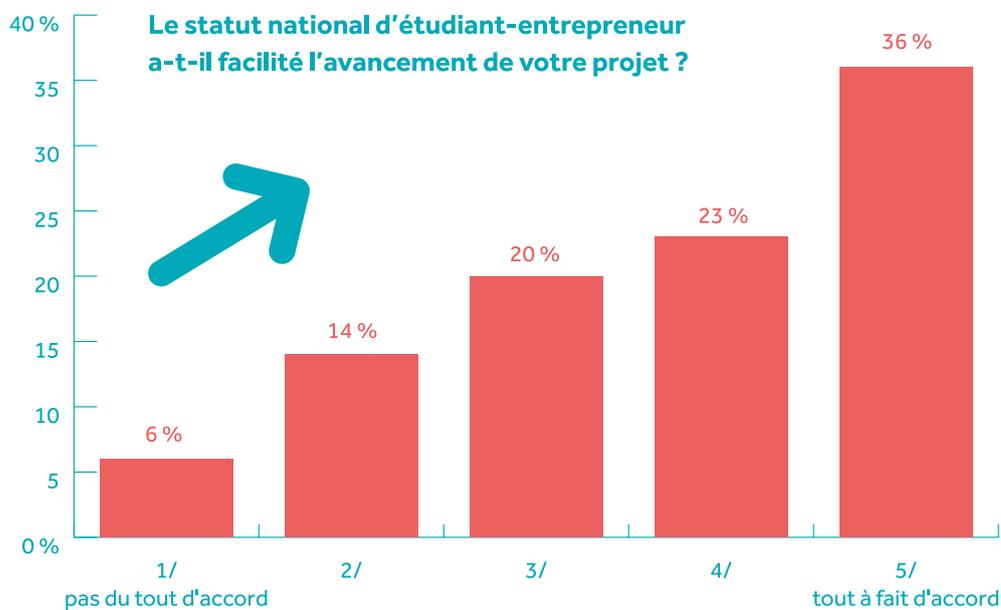
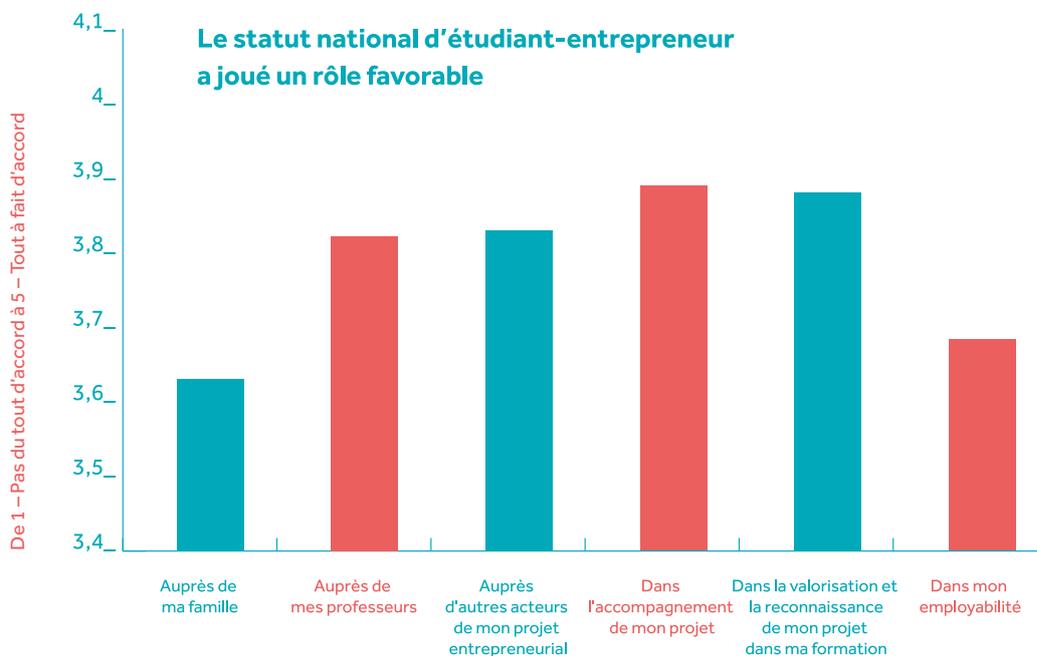
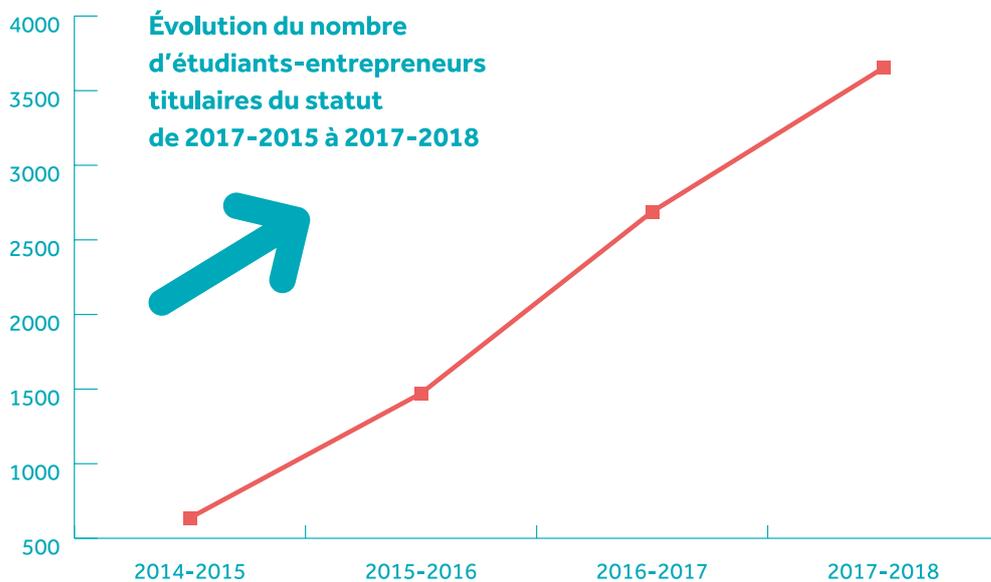
étudiants ont bénéficié du statut d'étudiant-entrepreneur depuis 2014. Le statut national étudiant-entrepreneur peut être demandé par tout étudiant ou jeune diplômé porteur d'un projet de création d'entreprise. Ce statut permet un aménagement des études, la prolongation de la couverture sociale et un accompagnement pour faire aboutir son projet

**200**

entreprises ont été créées par les lauréats des Prix PEPITE entre 2014 et 2017. Le Prix PEPITE récompense les meilleurs projets de création d'entreprises innovantes par les étudiants et les jeunes diplômés

## Les PEPITE

- >>> Les PEPITE sont les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat.
- >>> Ils accompagnent les étudiants et les jeunes diplômés et les aident à concrétiser leurs projets de création d'entreprise. 30 pôles maillent le territoire.
- >>> Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés dans le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs.



# Axe 1

## Développer la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat

### MESURE N°1

#### 100 % des étudiants sensibilisés à « l'esprit entrepreneur » pour pouvoir cultiver la fibre entrepreneuriale

- >>> **Mobilisation d'un réseau de professionnels, sur chaque universitaire,** pour que chaque étudiant puisse bénéficier d'une première sensibilisation inspirante à l'entrepreneuriat.
- >>> **Mise en place de campagnes de communication d'envergure nationale** pour faire connaître les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat et notamment PEPITE.

### Témoignage



**Lauriane RENAUD (Grand Prix PEPITE 2018)** développe des kits de diagnostic sous forme de consommables de laboratoire, pour doser les micropolluants dans l'environnement.

Elle a le statut d'étudiant-entrepreneur depuis quatre ans et est accompagnée par un PEPITE depuis la genèse du projet.

« Pour moi PEPITE c'est vraiment la clé pour, au cours des études, développer un projet entrepreneurial déjà plus sereinement que si on était seul. »

## MESURE N°2

### Une offre de formation à l'entrepreneuriat sur-mesure, adaptée à chaque étudiant

Les étudiants doivent pouvoir bénéficier d'une formation à l'entrepreneuriat adaptée à leurs envies, de la simple sensibilisation au cursus approfondi. Pour cela, l'entrepreneuriat doit être mieux intégré dans les cursus universitaire, et être reconnu comme un facteur important de formation et d'acquisition de compétences.

- >>> **Offrir dans chaque pôle PEPITE des offres de sensibilisation** aux meilleurs standards pédagogiques.
- >>> **Permettre aux étudiants de suivre des unités d'enseignement « entrepreneuriat »** au sein de leur cursus, quelle que soit leur filière.
- >>> **Développer des « semestres entrepreneuriat »**, permettant aux étudiants de passer un semestre à développer leur start-up tout en validant des crédits ECTS et en bénéficiant d'un accompagnement et d'un suivi personnalisés.
- >>> **Accroître l'offre de cursus en entrepreneuriat** (licences professionnelles et masters).
- >>> **Créer des modules d'entrepreneuriat spécifiques pour les formations doctorales**, les doctorants constituant un vivier particulièrement prometteur d'entrepreneurs.

## MESURE N°3

### Donner une vraie reconnaissance au diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E)

Le diplôme étudiant entrepreneur (D2E) est trop peu valorisé car il recouvre des réalités hétérogènes. L'objectif est d'en faire un diplôme attractif et reconnu qui devienne un vrai passeport pour l'entreprise.

- >>> **Inscrire le D2E au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et collaborer avec les partenaires socio-économiques** pour sa reconnaissance dans l'entreprise. Faciliter la préparation du D2E en formation tout au long de la vie.
- >>> **Donner un cadrage national au D2E, tout en permettant des ajustements au niveau local.** Ce cadrage national permettra de donner davantage de visibilité au D2E.
- >>> **Adosser le D2E à un référentiel de compétences**, pour que la délivrance du diplôme certifie que l'étudiant entrepreneur dispose d'un socle de compétences.

## MESURE N°4

### Ouvrir l'accès au statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE)

Créé en 2014, le statut national d'étudiant-entrepreneur permet à l'étudiant de bénéficier d'aménagements de scolarité pour pouvoir conduire son projet entrepreneurial en même temps que ses études. Les jeunes diplômés peuvent aussi conserver un statut leur assurant protection sociale et, le cas échéant, le bénéfice de bourses sur critères sociaux. De fait, les demandes de SNEE sont en forte augmentation, conduisant à un engorgement de certains PEPITE. Les critères d'attribution du statut sont par ailleurs trop variables d'un PEPITE à l'autre.

- >>> **Rehausser les moyens des PEPITE** pour s'assurer qu'aucun SNEE n'est refusé à des étudiants méritants faute de place.
- >>> **Instaurer une « charte qualité »** définissant le socle de services auxquels donne droit le SNEE, afin de garantir que les étudiants bénéficiant du SNEE auront accès à tous les services dont ils ont besoin.
- >>> **Définir un nombre restreint de critères nationaux pour l'attribution du SNEE et formaliser les droits et devoirs associés à ce statut.** Objectif : permettre que l'ensemble des étudiants bénéficiant du statut soient recruté sur des critères homogènes.
- >>> **Octroyer une gratification compensant l'indemnité de stage pour les étudiants boursiers qui ont opté pour une période de professionnalisation** sur leur projet d'entrepreneuriat en lieu et place du stage – avec des critères d'excellence des projets.
- >>> **Faciliter pour les étudiants boursiers la réalisation de vacances ou l'accès à des emplois étudiants au service des PEPITE.**

## MESURE N°5

### Faire des pôles PEPITE des « lieux totem » sur les campus

Les pôles PEPITE doivent être des lieux de rencontre, de stimulation et d'innovation, propices à l'entrepreneuriat. Ils doivent être bien identifiés par les étudiants, et accessibles aux horaires les plus étendus possibles.

- >>> **Localiser chaque pôle PEPITE dans un « lieu totem »**, convivial et bien équipé, qui bénéficie d'une forte visibilité. Ce lieu totem sera mis en réseau avec les autres dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat (fablab, espace de coworking, incubateurs, etc.).
- >>> **Généraliser les espaces de coworking sur chaque site d'enseignement supérieur.**
- >>> **Faciliter la mobilité nationale des étudiants-entrepreneurs** en leur permettant d'accéder à l'ensemble des lieux totem du territoire, par la création d'un « pass mobilité ».

# Axe 2

## Ouvrir et faire rayonner l'entrepreneuriat étudiant

### MESURE N°6

#### Faire monter en puissance l'encadrement des PEPITE

Les chargés de mission PEPITE jouent un rôle essentiel, car ce sont eux qui guident, étape par étape, les étudiants dans leur démarche entrepreneuriale. Il est donc nécessaire de renforcer l'investissement dans l'entrepreneuriat étudiant pour que les équipes des pôles PEPITE soient régulièrement formées et puissent mettre en œuvre les meilleures pratiques d'accompagnement des porteurs de projets.

- >>> **Pour passer à l'échelon supérieur, le budget consacré aux pôles PEPITE sera augmenté pour accompagner la montée en puissance des pôles,** en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés (établissements d'enseignement supérieur, collectivités locales, entreprises, etc.). La priorité sera donnée aux pôles ayant les projets les plus ambitieux en faveur des étudiants entrepreneurs.
- >>> **Créer un programme de formation des chargés de missions PEPITE au meilleur niveau.** Tous les nouveaux chargés de mission en bénéficieront à leur arrivée, et ils pourront ensuite mettre à jour régulièrement leurs compétences.
- >>> **Structurer dans chaque université un réseau d'enseignants référents pour l'entrepreneuriat** et valoriser l'engagement des enseignants impliqués dans l'entrepreneuriat.
- >>> **Ouvrir les pôles PEPITE à des entrepreneurs accomplis,** notamment des alumni, qui pourront faire profiter les étudiants de leur expérience.
- >>> **Élaborer des standards pour les PEPITE,** grâce à une charte définissant un socle de missions communes à tous les pôles afin de garantir la qualité du service rendu aux étudiants.

## MESURE N°7

### Faire rayonner l'entrepreneuriat étudiant à la française à l'international

L'ambition est de faire de PEPITE un véritable « modèle français », reconnu à l'international, contribuant à la fois au rayonnement des établissements et à l'internationalisation des start-up étudiantes.

- >>> **Faciliter la mobilité internationale des étudiants entrepreneurs**, sur la base de missions exploratoires et de missions plus structurées pour le développement des start-up à l'étranger. Pour ce faire, des partenariats seront noués avec des incubateurs et structures partenaires, pour permettre aux étudiants français d'effectuer leurs stages à l'étranger (et réciproquement). L'objectif est donner la possibilité aux étudiants de voyager à l'étranger dans les écosystèmes les plus innovants.
- >>> **Accélérer le partage d'expérience avec d'autres pays** qui souhaitent s'inspirer du modèle PEPITE afin de faire de l'entrepreneuriat étudiant un véritable facteur de rayonnement.
- >>> **Mettre en place pour les étudiants entrepreneurs des bourses de mobilité internationale.**

## MESURE N°8

### Nommer un délégué ministériel à l'entrepreneuriat étudiant chargé de mobiliser l'ensemble de l'écosystème

Les pôles PEPITE sont en quelque sorte des start-up, qui après un temps d'incubation doivent aujourd'hui entrer en phase d'accélération. En cohérence avec l'arrivée à maturité de PEPITE, une gouvernance plus robuste est nécessaire, avec au niveau national des orientations stratégiques et un partage des meilleures pratiques, et au niveau local une gouvernance inclusive rassemblant les acteurs des écosystèmes entrepreneuriaux.

- >>> **Nomination au printemps d'un délégué ministériel à l'entrepreneuriat étudiant**, chargé d'appuyer la ministre dans la mise en œuvre de sa stratégie en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Il exercera également un rôle de coordination des pôles PEPITE, pour faciliter et accélérer le partage des meilleures pratiques.
- >>> **Faire de BPI France un partenaire privilégié du MESRI pour l'entrepreneuriat étudiant.** Forte de son expérience dans le financement des entreprises et de l'innovation ainsi que dans l'accompagnement des entrepreneurs, BPI sera un partenaire essentiel du MESRI dans la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.
- >>> **Faciliter l'accès pour les étudiants aux dispositifs financiers de BPI France** : BPI France dispose d'une gamme complète d'aides aux entreprises, notamment pour les entreprises innovantes. Elles seront mises à la disposition des étudiants entrepreneurs, de façon simple et rapide.
- >>> **Capitaliser sur les initiatives des universités et les écoles**, via notamment la structuration d'un réseau des vice-présidents entrepreneuriat.

## Contact presse

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)

01 55 55 99 12

01 55 55 86 90

[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION